

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2024

La séance débute à 20h40 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

Excusés : François GENIN (pouvoir à Pascal MICHAUX), Claude THIVANT (pouvoir à Patrick BARANGER), Julien BUVAT (pouvoir à Catherine FABRE), Marc-Antoine SABATIER.

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 20 juin 2024
- ✓ Délibération ligne de trésorerie programme voirie
- ✓ Présentation chiffrage du dossier amendes de police
- ✓ Coupes ONF 2025
- ✓ Délibération renouvellement convention La poste
- ✓ Délibération pour la fédération Agir pour la ligne ferroviaire Clermont-Tulle
- ✓ Délibération modifications des statuts Communauté de Communes DSA
- ✓ Délibération France Ruralité Revitalisation (FRR) exonération taxe foncière bâtie pour les entreprises
- ✓ Projet City Parc
- ✓ Questions diverses
 - ◆ Poste d'adjoint technique
 - ◆ Décision modificative

➤ **Adoption du PV de la réunion du 20 juin**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Ligne de trésorerie pour les travaux de voirie**

Les travaux sont terminés.

Une ligne de trésorerie est nécessaire dans l'attente du versement des subventions de la DETR (=Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Etat) et du Département : respectivement 30% et 40% du montant HT (106 000€).

2 offres ont été reçues pour un montant demandé de 126 000€ (total TTC à régler) :

- ◆ Le Crédit Agricole a limité son offre à 50 000€ et ne peut donc être retenue
- ◆ La Caisse d'Épargne propose soit un taux fixe de 3,89%, soit un taux variable égal au taux ESTR (=Euro Short Term Rate) augmenté d'une marge de 0,60% (soit 3,663% au taux actuel).

Le Conseil valide à l'unanimité la recommandation du Maire de souscrire avec le taux variable.

➤ **Amendes de police**

Pascal MICHAUX rappelle qu'il s'agit d'une subvention d'un montant maximum de 7 500€ attribuée par le Conseil Départemental pour des travaux permettant d'améliorer la sécurité routière.

La liste des travaux qui ont été chiffrés par les services de l'ADIT (=Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) se monte à 18 476,50€ (cf réunion précédente du 20/06).

Le Conseil valide à l'unanimité la transmission du chiffrage au Département avant fin août.

➤ **Coupes de bois proposées pour l'année 2025 par l'ONF** (= Office National des Forêts)

L'Office préconise pour l'année prochaine une coupe sur les forêts de 2 sections :

Section	Surface concernée (ha)	Volume de bois attendu (m3)
Orcival	6,4	248
Rouchaube/Douharesse	23,4	931

La coupe proposée pour la section Rouchaube/Douharesse concerne 4 parcelles situées aux abords de la Sanadoire, donc en zone protégée et très en pente : les moyens à mettre en œuvre seraient donc très inhabituels (câbles d'acheminement) et probablement coûteux.

Aussi, en attendant d'en savoir plus sur les conséquences financières pour la commune de la coupe sur la section Rouchaube/Douharesse, le Maire propose de ne retenir pour le moment que la coupe de la section d'Orcival, proposition validée à la majorité : pour 8 voix – contre 0 voix – abstention 1 voix.

➤ **Convention pour l'Agence Postale**

La convention actuelle arrive à expiration le 09/01/25.

La Poste propose de renouveler la convention pour une durée de 1 à 9 ans, avec une indemnité forfaitaire (1 335€/mois pour 2024), qui peut éventuellement être bonifiée selon le chiffre de ventes, à condition que l'agence soit ouverte un minimum de 12h/semaine (en moyenne annuelle).

Le Conseil valide à l'unanimité la signature d'une convention de 9 ans.

➤ **Ligne ferroviaire Clermont-Tulle**

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense propose d'adhérer à la fédération « Agir pour la ligne Clermont-Tulle » pour un coût de 130€/an, ce qui suppose la validation par les communes. L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense**

L'objectif est de procéder à une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes DSA (=Dômes Sancy Artense), à la fois pour tenir compte d'une évolution réglementaire de l'article L5214-16 du CGCT (=Code Général des Collectivités Territoriales), qui a précisé ou ajouté certaines compétences, et pour se mettre en adéquation avec les actions engagées.

Les compétences obligatoires relèvent de 7 groupes : Aménagement de l'espace / Développement économique, politique commerciale, promotion du tourisme / Aires d'accueil des gens du voyage / GEMAPI / Déchets / Eau / Assainissement (au 01/01/2026 pour ces 2 dernières).

Les compétences complémentaires relèvent de 6 groupes : Environnement / Logement / Voierie / Equipements culturels, sportifs, scolaires / Action sociale / Convention France Services

La ComCom DSA exerce par ailleurs des compétences supplémentaires relevant de 9 groupes : Développement agricole / Développement touristique / Assainissement Non Collectif / Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques / Soutien des associations / Soutien manifestations à caractère exceptionnel / Partage de matériel / Développement culturel / Mobilité

La ComCom demande par ailleurs de pouvoir adhérer à un syndicat mixte sans faire voter toutes les communes adhérentes.

La modification des statuts est entérinée à l'unanimité.

➤ **Changement de statut de la commune**

La commune est actuellement classée par l'Etat en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR); un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) est mis en place depuis le 1^{er} juillet 2024 pour soutenir les territoires ruraux fragiles. Ainsi, les entreprises qui s'implantent sur ces zones peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

ORCIVAL fait partie des communes classées maintenant FRR et peut donc faire bénéficier pendant 5 ans de l'exonération sur le foncier bâti des entreprises qui s'implanteront sur la commune à partir du 01/01/2025 (la taxe pour la commune étant compensée par l'Etat).

L'exonération est validée à l'unanimité.

A noter que les entreprises concernées pourraient aussi bénéficier d'exonérations complémentaires de la part de la Communauté de Communes.

➤ **Projet City parc**

Suite à la dernière réunion du Conseil du 20 juin, nous avons reçu 2 chiffrages pour l'installation d'un parc multisports clôturé, appelé City Parc :

Société	Chiffrage (€)
AGORESPACE	73 978 (- 5 427 si pourtour en bois)
AUVERGNE SPORTS	47 156

Dans les 2 cas, il faut ajouter 20 000€ pour le terrassement (devis COUDERT)

Des schémas sont montrés en séance.

Le Maire espère un financement à hauteur de 80% en cumulant des subventions de l'Agence Nationale du Sport (Etat), de la Région et du Département. Le dossier de demande est à déposer avant février 2025.

Le Conseil valide à l'unanimité la poursuite des discussions avec AUVERGNE SPORTS et la demande de subventions.

➤ **Questions diverses**

- Le Conseil a été informé par courrier de la démission de notre agent technique Sébastien BARRA, effective le 23/07 : compte tenu de ses congés à prendre, il quittera son poste le jeudi 29/08. Une annonce pour son remplacement a été diffusée par le Centre de Gestion, avec un délai fixé à fin août pour postuler.
- Le Maire informe le Conseil que l'épaveuse, qui sert à entretenir les routes et chemins communaux, est à nouveau en panne. Les Ets RAY ont estimé le coût de la réparation à 3 500€. L'entreprise COURTADON d'Ennezat a fait une offre de reprise de 7 310€ HT avec l'achat d'un broyeur de marque Lagarde à 14 300€ HT, soit un coût net de 7 000€ HT. Le Conseil valide à l'unanimité la proposition, après demande d'un devis avec les mêmes données aux Ets RAY, notre réparateur habituel.

- P.MICHAUX propose d'exonérer le locataire de l'appartement 261 des gîtes communaux d'un mois de loyer car suite à un dégât des eaux (fuite sur le toit), il est resté 3 mois avec une porte d'entrée qui ne fermait pas d'où un surcout de chauffage du à l'achat d'un système de chauffage annexe. La proposition est validée à l'unanimité
- Le Maire informe le Conseil que la commune a bénéficié d'une subvention additionnelle de 13 132€ du Département pour l'aménagement des salles d'archivage au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie.
- Le Maire fait part au Conseil que suite à la demande de la subvention DETR/DSIL complémentaire (10%) concernant le programme de voirie (subvention de 20% accordée en 2023), le dossier de la commune n'a pas été retenu au regard des contraintes budgétaires de l'Etat. Celui-ci est à redéposé à l'automne 2024.
- Décision modificative : point reporté

La séance est levée à 23h15